

**MINISTRE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT**



**AUTORISATION D'ETABLISSEMENT**

No **102730/A**

Conformément aux dispositions de la loi d'établissement du 28 décembre 1988, telle que modifiée, ainsi qu'à ses règlements grand-ducaux d'exécution,

**LUX. OUVRAGE D'ART, SARL**

Société **LUXEMBOURGEOISE**

est autorisée à exercer au **GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**  
en qualité de **PROFESSION LIBERALE** l'activité suivante:

**INGENIEUR-CONSEIL EN CONSTRUCTION.**

La présente autorisation n'est valable que si la gérance est assurée par **DODELLER FABIEN**.

La présente autorisation est personnelle et peut être retirée à tout moment. **Elle ne dispense pas de l'obtention des autorisations à délivrer par d'autres autorités.** La mention de la profession et le numéro de l'autorisation gouvernementale doivent figurer sur les lettres, courriers électroniques, sites Internet, devis, factures et devantures, ainsi que sur les panneaux devant être installés obligatoirement sur tous les chantiers.

Luxembourg, le 12 mars 2008

Pour le Ministre des Classes Moyennes,  
du Tourisme et du Logement,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Schuller'.

Christian SCHULLER  
Conseiller de Direction 1ère classe